

Lutte contre le frelon asiatique



Depuis 2004, le frelon asiatique / *Vespa velutina* s'est introduit en France et engendre des dégâts sur la faune locale.

Ses piqûres douloureuses peuvent dans certains cas provoquer de violentes réactions allergiques ou un risque de décès.

Une lutte du ressort des propriétaires

Les interventions réalisées par un organisme à Vocation Sanitaire ou par une société privée, restent de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant des lieux, que ce soit à titre civil, au titre des risques portés sur le voisinage, ou d'un point de vue financier.

Contactez des prestataires signataires de la charte de bonnes pratiques (Fredon)

La charte régionale de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques est un outil créé et géré par Fredon Île-de-France. Elle permet de garantir une destruction efficace des nids de frelons asiatiques susceptibles de s'installer sur la région aussi bien sur le domaine public que sur le domaine privé.

Les désinsectiseurs, formés spécifiquement à la destruction de frelons asiatiques, interviendront selon un protocole reconnu au niveau national, qui prend en compte, tant les contraintes environnementales, que les conditions de sécurité requises indispensables lors d'une telle intervention.

Consulter la liste des entreprises ayant signé cette charte : <https://fredon.fr/idf/frelon-asiatique>

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)